

# REGLEMENT PARTICULIER 2016

## MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

- Directeur de course : BONNEAU Pierre
  - Président du Jury ou Arbitre\* : AUDRAN Anais
  - Membre du Jury : FORET Eric
  - Membre du Jury : FARGES Jean Marc
  - Commissaire technique responsable : PAULIAT Benoit
  - Responsable du chronométrage : TEAM FLC
- Licence : 004408  
Licence : 143818  
Licence : 197137  
Licence : 009980  
Licence : 255702

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MOTO	7	11	65cc - 85cc	CHAMPIONNAT DE LIGUE 15 €
MOTO	11	15	85cc	CHAMPIONNAT DE LIGUE 26 €
MOTO	13		125cc à 500cc	CHAMPIONNAT DE LIGUE 26 €
QUAD	13			CHAMPIONNAT DE LIGUE 26 €

**Engagement :**

Site internet : [www.liguetotomousinsengagement.fr](http://www.liguetotomousinsengagement.fr)

Contact : **BARDY Laurent**

Adresse : 9, rue du Pont Turgot 19140 UZERCHE

Téléphone : 0633854112

E-mail : [marsh-mal@wanadoo.fr](mailto:marsh-mal@wanadoo.fr)

**Chronométrage :**

Location de transpondeur :  oui  non

Tarif : 10 €

Cauton :

